



Accès au fichier adhérents

Par **Fabrice62**, le **06/03/2018 à 23:42**

Bonjour,rnrnJe suis administrateur dans une association reconnue d'utilité publique. rnUne partie du conseil d'administration souhaite communiquer avec les adhérents mais le président nous refuse l'accès au fichier des adhérents.rnRien dans nos statuts n'indique qu'il soit le seul à avoir le droit d'y accéder mais le président motive son refus sous prétexte de confidentialité.rnPouvez vous nous éclairer, s'il vous plait ?rnMerci.

Par **Tisuisse**, le **07/03/2018 à 08:42**

Bonjour,rnrnQue disent les statuts de l'association sur ce point ?

Par **morobar**, le **07/03/2018 à 09:21**

Bonjour,rnCela me paraît en outre une sage décision, sauf à jeter sur la place publique le fichier des adhérents.rnIl faut donc en AG instaurer une modification réglementaire de sorte qu'il soit possible d'expédier sous les bons soins du Président un bulletin aux adhérents.

Par **Fabrice62**, le **19/03/2018 à 10:50**

Bonjour, je me suis sans doute mal exprimé, je souhaite me représenter au poste d'administrateur à la prochaine assemblée générale, pour cela, je souhaite communiquer avec

les adhérents, sans pour autant le rendre public. Les statuts ne prévoient absolument rien concernant ce fichier.

Par **morobar**, le **19/03/2018** à **11:26**

Bjr,
Si les statuts ne prévoient rien, il en va de même pour la loi.
Il faudra donc inscrire une question à la prochaine AG en vue d'instaurer une communication interne.